

Garanties Professionnelles Sages-Femmes

> Responsabilité Civile

Une couverture adaptée pour faire face aux risques encourus dans l'exercice de votre activité.

Franchise prise en charge intégralement par l'AIAS à hauteur de 155 €.

> Protection Juridique

Un accompagnement juridique pour les litiges de votre vie professionnelle.

Inclus Capital Main Active

Une garantie accident corporel innovante incluse dans votre cotisation d'affiliation à l'AIAS.

Inclus Assistance Psychologique

Un soutien en cas d'évènement traumatisant dans le cadre de la vie professionnelle ou privée.

Cotisations annuelles 2019 - Adhérent UNSSF

	Salarié	Libéral
Cotisation d'affiliation à l'Association AIAS	10 € / an +	10 € / an +
Contribution pour le Fonds de garantie	/ +	15 € / an +
Responsabilité Civile Protection Juridique	120 € / an (10,00 € / mois)	291 € / an (24,25 € / mois)
	OU	OU
Responsabilité Civile Protection Juridique Echographies	120 € / an (10,00 € / mois)	3 258 € / an (271,50 € / mois)

Accouchement en plateau technique,
sage-femme salariée souhaitant une protection juridique seule,
étudiant sage-femme, nous consulter

Modalités d'adhésion

- ▶ Cotisation due pour l'année civile et payable d'avance annuellement (pour une adhésion en cours d'année, montant des garanties RC et PJ calculé au prorata).
- ▶ Prise d'effet des garanties : le 1er jour du mois suivant la réception de la demande d'adhésion.
- ▶ Renouvellement : chaque année civile par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée 2 mois avant l'échéance (31/12).



Pour les sages-femmes Salariées du secteur public ou privé Libérales

Pour en savoir plus

Consultez notre site web

www.ias.fr

Contactez-nous

Téléphone : 04 50 45 10 78 - Email : contact@ias.fr

Les garanties de l'AIAS s'adressent également
aux professionnels du paramédical et du social.

Parlez-en autour de vous !

Association Interprofessionnelle des
Acteurs du Soin et du Social

30 route des Creusettes

74330 POISY



Association Interprofessionnelle des Acteurs du Soin et du Social

Contrats collectifs souscrits pour le compte des membres de l'AIAS auprès
de la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles (Sham) pour les garanties
Responsabilité Civile, Protection Juridique, Capital Main Active et
d'Inter Mutuelles Assistance (IMA) pour la garantie Assistance Psychologique.

Les notices d'information des contrats sont disponibles
sur simple demande auprès de l'AIAS
ou sur le site web : www.ias.fr